



Conseil des ministres – 16 janvier 2020

ODJ	SYNTHESE
<p>Point 1</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 9 janvier 2020.</p>	<p>Approbation du Procès-Verbal de la réunion du 9 janvier 2020.</p>
<p>Point 2</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 9 janvier 2020</p>	<p>Communication au Parlement bruxellois des décisions du Conseil des Ministres du 9 janvier 2020</p>
<p>Point 3</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Arrêts prononcés par la Cour Constitutionnelle.</p>	<p>Le Gouvernement a pris acte des affaires actuellement pendantes devant la Cour constitutionnelle.</p>
<p>Point 4</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Affaires déférées à la Cour Constitutionnelle. Notifications de recours en annulation et de questions préjudicielles.</p>	<p>Affaires déférées à la Cour Constitutionnelle. Notifications de recours en annulation et de questions préjudicielles.</p>

<p>Point 5</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>NEO 2 – Collaboration avec la Ville de bruxelles, état des lieux et étapes à venir.</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi VERVOORT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale prend acte et décide de s'associer à la volonté de la Ville de demander à NEO SCRL de suspendre les négociations relatives à NEO2 dans l'attente des conclusions du masterplan de rénovation.</p>
<p>Point 6</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Cadres linguistiques de la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (Citydev.brussels) – 1ère lecture</p>	<p>Sur proposition conjointe du Ministre-Président, chargé du Développement territorial et de la Rénovation urbaine et de la Secrétaire d'Etat chargée de la Transition économique, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve les cadres linguistiques de la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale.</p>
<p>Point 7</p> <p>Cabinet proposant : R.V.</p> <p>Revitalisation urbaine - Coordination des politiques de revitalisation des quartiers - subvention aux communes - 2020</p>	<p>Sur proposition du Ministre-Président Rudi Vervoort, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé l'octroi d'une subvention au bénéfice des communes qui bénéficient d'au moins un Contrat de quartier actif afin de permettre à ces dernières de coordonner les mises en œuvre des politiques de revitalisation urbaine.</p>
<p>Point 8</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>PRINCIPE ACCORD-CADRE DE TRAVAUX RÉCURRENTS DANS LES ESPACES VERTS GÉRÉS PAR BRUXELLES ENVIRONNEMENT – 2019G0361</p>	<p>PRINCIPE ACCORD-CADRE DE TRAVAUX RÉCURRENTS DANS LES ESPACES VERTS GÉRÉS PAR BRUXELLES ENVIRONNEMENT – 2019G0361</p>
<p>Point 9</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Projet de circulaire relative à l'élaboration du plan de personnel sur base des enveloppes de personnel</p>	<p>Projet de circulaire relative à l'élaboration du plan de personnel sur base des enveloppes de personnel</p>

<p>Point 10</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Avant-projet d'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté royal du 8 juillet 1970 portant règlement général des taxes assimilées aux impôts sur les revenus dans le cadre de la reprise du service de la taxe de circulation sur les véhicules automobiles et de la taxe de mise en circulation par la Région de Bruxelles-Capitale - Première lecture</p>	<p>Le Gouvernement approuve, sur proposition du Ministre des Finances, Sven Gatz, un avant-projet d'arrêté d'exécution dans le cadre de la récente reprise du service de la taxe de circulation sur les véhicules automobiles et de la taxe de mise en circulation par la Région de Bruxelles-Capitale. Le texte vise à adopter les règles d'exécution nécessaires à la bonne gestion des taxes de circulation concernées.</p>
<p>Point 11</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale portant désignation des membres du Comité de gestion d'Actiris</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard CLERFAYT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé les nouveaux membres du Comité de gestion d'Actiris.</p>
<p>Point 12</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 juillet 2019 portant désignation des membres du Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt et de la Secrétaire d'Etat Barbara Trachte, le Gouvernement a approuvé l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 9 juillet 2019 portant désignation des membres du Conseil consultatif de l'entrepreneuriat social.</p>
<p>Point 13</p> <p>Cabinet proposant : B.C.</p> <p>Cahier spécial des charges CSC2019.014 relatif à l'acquisition d'un outil d'Enterprise Service</p>	<p>Sur proposition du Ministre Bernard Clerfayt, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale approuve le mode de passation ainsi que le cahier spécial des charges CSC2019.014 relatif à l'acquisition d'un outil d'Enterprise Service Management (ESM) pour les besoins du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise et de sa centrale d'achat.</p>

Management (ESM) pour les besoins du Centre Informatique pour la Région Bruxelloise et de sa centrale d'achat	
Point 14 Cabinet proposant : B.C. Règlement établissant un portail numérique « Single Digital Gateway »	Sur proposition du Ministre Bernard CLERFAYT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale nomme deux coordinateurs régionaux pour suivre le projet européen de portail numérique unique. Cette initiative découle du Règlement (UE) 2018/1724. Il établit un portail numérique unique pour donner accès à des informations, à des procédures et des services d'assistance et de résolution de problèmes. Le Gouvernement bruxellois prendra les mesures nécessaires pour que le règlement soit appliqué en temps utile dans la Région de Bruxelles-Capitale.
Point 15 Cabinet proposant : B.C. Projet d'ordonnance modifiant la Nouvelle Loi Communale en vue de sa codification – lecture unique- report du 19/12/2019	Sur proposition du Ministre Bernard CLERFAYT, le Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale a approuvé le projet d'ordonnance modifiant la Nouvelle Loi Communale en vue de sa codification qui sera soumis au Parlement Bruxellois pour adoption.
Point 16 Cabinet proposant : R.V. Décision d'entrer en négociation dans le cadre de la procédure de désignation du bouwmeester – Maître Architecte (BMA) de la Région de Bruxelles-Capitale (mandat 2020-2025)	Décision d'entrer en négociation dans le cadre de la procédure de désignation du bouwmeester – Maître Architecte (BMA) de la Région de Bruxelles-Capitale (mandat 2020-2025)
Point 17 Cabinet proposant : R.V. Déménagement de l'accueil des personnes dites « transmigrantes » de Bluestar (Haren) vers un bâtiment sis à Schaerbeek (BeTV)	Le gouvernement prend note du rapport quant à un déménagement de l'accueil organisé par l'asbl Bxl Refugees, vers un bâtiment d'accueil sis à 1030 Schaerbeek (Chaussée de Louvain 658) à titre temporaire
Point 18	Sur proposition du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois a approuvé le projet d'avis de la Région de Bruxelles Capital sur la proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 1 ^{er} décembre 1975 en vue d'instaurer la chaussée à voie centrale banalisée.

<p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Avis sur la proposition de loi modifiant l'arrêté royal du 1er décembre 1975 en vue d'instaurer la chaussée à voie centrale banalisée</p>	
<p>Point 19</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Avis sur la proposition de loi du 11 décembre 2019, modifiant par amendement l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique en ce qui concerne la réglementation relative aux piétons et aux cyclistes</p>	<p>Sur proposition du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois approuve le projet d'avis de la Région de Bruxelles Capitale sur la proposition de loi du 11 décembre 2019, modifiant par amendement l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique en ce qui concerne la réglementation relative aux piétons et aux cyclistes.</p>
<p>Point 20</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Avis sur la proposition de loi du 5 décembre 2019, modifiant par amendement l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique en ce qui concerne la réglementation relative aux piétons et aux cyclistes</p>	<p>Sur proposition du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois a approuvé le projet d'avis de la Région de Bruxelles Capital sur la proposition de loi du 5 décembre 2019, modifiant par amendement l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique en ce qui concerne la réglementation relative aux piétons et aux cyclistes</p>
<p>Point 21</p> <p>Cabinet proposant : E.V.</p> <p>Avis sur la proposition de Loi du 7 novembre 2019, modifiant l'arrêté royal du 1er décembre 1975 portant règlement général sur la police de la</p>	<p>Sur proposition du Ministre de la Mobilité et des Travaux publics et de la Sécurité routière, Elke Van den Brandt, le Gouvernement bruxellois rend un avis défavorable sur la proposition de loi du 7 novembre 2019, modifiant l'arrêté royal du 1^{er} décembre 1975 portant règlement général sur la police de la circulation routière et de l'usage de la voie publique en ce qui concerne la vitesse minimale imposée sur les autoroutes.</p>

<p>circulation routière et de l'usage de la voie publique en ce qui concerne la vitesse minimale imposée sur les autoroutes</p>	
<p>Point 22</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Basculement des services du Gouvernement dans la plateforme régionale SAP. Rapport relatif au statut général du projet, au nombre d'incidents identifiés et à leur statut.</p>	<p>Basculement des services du Gouvernement dans la plateforme régionale SAP. Rapport relatif au statut général du projet, au nombre d'incidents identifiés et à leur statut.</p>
<p>Point 23</p> <p>Cabinet proposant : S.G.</p> <p>Circulaire ministérielle concernant les directives relatives à l'ajustement du budget 2020 et à la confection d'un budget pluriannuel 2020-2024</p>	<p>Circulaire ministérielle concernant les directives relatives à l'ajustement du budget 2020 et à la confection d'un budget pluriannuel 2020-2024</p>
<p>Point 24</p> <p>Cabinet proposant : A.M.</p> <p>Communes de Bruxelles-Capitale – revendications syndicales – état de la question – choix des options à mettre en œuvre durant la législature – note de principe relative au personnel des hôpitaux publics</p>	<p>Sur proposition du Ministre Alain Maron en charge de la santé et du Ministre Bernard Clerfayt en charge des Pouvoirs Locaux et du Budget, le gouvernement a adopté le principe d'une aide régionale à la revalorisation des plus bas salaires dans les hôpitaux publics ainsi que d'une prise en charge des frais de transports pour le personnel de ces hôpitaux.</p>